

Filière Odontologie Lourde sur le Territoire de Santé - Lorient-Quimperlé -

L'Agence Régionale de Santé a souhaité pouvoir doter chaque territoire breton d'une filière permettant d'assurer, auprès des populations en situation de dépendance, la prise en charge des soins dentaires ne pouvant être réalisés en cabinet de ville.



A compter du 1er juin 2015

Le Centre de Kerpape ouvre tous les mardis après-midis une consultation dentaire permettant d'accueillir des populations dépendantes.

Dans le cadre d'une graduation du soin, les patients pourront, si une intervention chirurgicale était nécessaire, accéder, selon leur demande, au plateau chirurgical du CHBS, de la Clinique du Ter ou de la Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient, pour des soins dentaires complexes et/ou chirurgicaux.

Le dispositif se déploiera ensuite progressivement aux autres établissements de la filière.

Populations concernées

- ↳ Personne âgée dépendante en institution
- ↳ Personne en situation de handicap (enfant et/ou adulte), quel que soit son lieu de résidence, domicile ou institution

Les populations doivent être domiciliées sur le Territoire de Santé n°3 et ne pas relever d'une prise en charge hospitalière

La prise en charge se fait au tarif Sécurité Sociale des soins dentaires

Pour toute demande de consultation au Centre de Kerpape,
vous pouvez contacter le
02 97 82 61 43/44

en précisant :

- votre besoin en soins dentaires
- votre impossibilité à accéder à un cabinet libéral